

Approche concrète, pragmatique et opérationnelle de la prévention.

**Formation NON certifiante**

**Durée** : 5 jours / 35 heures

**Formation en présentiel**

Réf : RGRS10

## Objectifs

- Répondre aux exigences de la réglementation (Article L.4644-1 du Code du Travail) concernant la désignation dans l'entreprise d'un salarié désigné compétent en Santé Sécurité au Travail
- Comprendre l'approche générale d'évaluation des risques professionnels
- Contribuer à la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'entreprise

## Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

## Public

Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (Loi du 20 juillet 2011)

## Formateur

Tous nos formateurs sont issus du monde industriel et expert dans leur domaine

## Lieu Horaires

Cf calendrier et tarif

## Contact

**Laurent ELBEZ**

06 43 86 70 62

[lalbez@poleformation74.com](mailto:lalbez@poleformation74.com)

## Éléments du programme

### **Citer les principaux textes de la réglementation en vigueur en matière de prévention et de protection de l'environnement.**

- Le cadre réglementaire : hiérarchie des textes, principales lois et décrets.
- L'évolution réglementaire liée à la Loi « santé » du 02 août 2022.
- Les principes généraux de prévention.
- Les obligations de l'employeur et du salarié.
- Les responsabilités civile et pénale.
- Les missions du référent SSE.
- Les formations obligatoires des salariés, les autorisations, les habilitations.
- Les registres et les vérifications périodiques obligatoires.
- Le droit d'alerte et de retrait.
- La réglementation ICPE.
- La gestion et le suivi des déchets.

### **Définir le rôle des acteurs de la prévention :**

- Les acteurs internes : direction de l'entreprise, managers, référent SSE, CSE, CSSCT, service HSE...
- Les acteurs externes : DREETS, CARSAT, INRS, DREAL, médecin du travail dans le SPST...

### **Identifier les risques professionnels dans une situation de travail et participer à la rédaction des documents de prévention associés et à l'amélioration des conditions de travail :**

- L'obligation d'évaluer le risque et de consigner les résultats dans le DUERP.
- Notions de risques et de dangers.
- La démarche d'évaluation des risques professionnels : les unités de travail.
- Les fondamentaux par famille de risques.
- Le cas particulier de l'intervention d'une entreprise extérieure et les documents de prévention adaptés.
- Le cas particulier de l'évaluation de la pénibilité.
- Les registres, affichages, consignes... outils de la prévention du risque.
- L'audit sécurité, audit de poste ou visite sécurité pour proposer des plans d'action de prévention.

### **Participer à l'analyse des accidents, les incidents par la méthode de l'arbre des causes pour proposer des actions d'amélioration des conditions de travail :**

- Définition accident du travail, maladies professionnelles.
- La méthode de l'arbre des causes.
- Mise en pratique, proposition d'actions d'améliorations des conditions de travail (plan d'action).

### **Expliquer les enjeux de la sécurité et de la prévention des risques professionnels et les consignes à appliquer pour développer une culture de prévention dans l'entreprise :**

- Les enjeux humains : statistiques et indicateurs santé, sécurité.
- Les enjeux financiers : coûts des accidents du travail et maladie professionnelle.
- La communication, expliquer pour faire adhérer.

## Modalités pédagogiques

- Présentation PowerPoint.
- Exercices d'application et outils opérationnels transposables à l'entreprise.
- Echanges d'expériences et témoignages des participants.

*Pour les formations intra, plusieurs visites de locaux/postes seront réalisées afin de renforcer l'apprentissage en utilisant les outils « prévention » de l'entreprise.*

Formation accessible aux personnes en situation de handicap, accompagnement par le référent AFPI

**Evaluation et validation** : Évaluation de fin de stage de type QCM, attestation de fin de formation, questionnaire de satisfaction.